

CHAPITRE 3

BESOINS COMMUNAUX ET CONCLUSION

1 - BESOINS COMMUNAUX

1.1 - Développement économique

L'examen des perspectives de développement économique a montré l'importance du développement des activités commerciales, artisanales et touristiques pour la commune de Tourrettes-sur-Loup.

La pérennité et le développement de ces secteurs d'activités permettra de :

- Proposer des emplois en plus grand nombre sur la commune ;
- Consolider l'économie locale ;
- Ancrer la population sur la commune : les résidents pourront résider et travailler à Tourrettes-sur-Loup.

Plusieurs mesures sont nécessaires pour engager cette dynamique :

- Le soutien communal aux commerces de proximité ;
- La mise à disposition de sites offrant des disponibilités foncières.

1.2 - Surfaces agricoles

L'agriculture est un élément identitaire de la commune. Elle assure un rôle prépondérant pour la préservation et la gestion des espaces naturels ainsi que pour la gestion du paysage.

Il importe donc d'assurer la continuité et le développement de cette activité. Cela se traduira par le maintien des zones en exploitation et par leur développement mais également par la reconquête de zones à enjeux agricoles.

1.3 - Développement forestier

Les espaces boisés occupent une grande surface du territoire communal. Ils composent le patrimoine paysager de la commune et participent à la qualité du cadre de vie de Tourrettes-sur-Loup.

D'un intérêt écologique avéré, il convient de les protéger face au développement de l'urbanisation mais également de les gérer pour limiter les risques d'incendie.

1.4 - Aménagement de l'espace

Au regard de l'urbanisation actuelle des sols et de la structure de l'urbanisation, les besoins – outre la protection du patrimoine naturel, agricole et forestier – sont de maîtriser les surfaces urbanisables et de structurer le développement de

l'urbanisation afin de préserver la trame verte et bleue de la commune.

La maîtrise et la structuration du développement de l'urbanisation sur le territoire communal nécessite de prendre en compte le potentiel foncier constructible dans les zones déjà urbanisées.

Les restructurations urbaines doivent permettre d'accueillir la population nouvelle. Ainsi, les capacités d'accueil doivent correspondre aux perspectives de croissance de la population en tenant compte du phénomène de rétention foncière.

1.5 - Environnement

Au vu des nouvelles exigences envers la protection de l'environnement et des ressources naturelles présentes sur la commune, des dispositions sont nécessaires :

- Maintenir les espaces végétalisés constituant des corridors écologiques ;
- Protéger les espaces riches en biodiversité et les ressources naturelles (boisements, végétation, eau) ;
- Assurer une gestion des risques naturels (inondation, feux de forêt...).

1.6 - Équilibre social de l'habitat

La commune compte aujourd'hui 31 logements sociaux, ce qui correspond à 1,8 % du parc de résidences principales. La commune est majoritairement composée de maisons individuelles. Elle devra engager plusieurs programmes de logements sociaux afin de proposer à la population de nouveaux logements adaptés et de répondre aux exigences du PLH et de la loi Duflot.

La commune attire de jeunes actifs, de par son cadre de vie et sa proximité avec les grands bassins d'emplois alentours. Il convient toutefois de prendre en compte le vieillissement de la population et l'éclatement des familles, de plus en plus fréquent. Il est ainsi nécessaire de considérer ces éléments lors de la construction de logements et de favoriser les logements de petites tailles à destination de personnes seules.

1 - BESOINS COMMUNAUX

Au vu des besoins et d'une ressource foncière limitée sur le territoire communal, il importe de tendre vers une répartition plus équilibrée de l'habitat et d'offrir la possibilité d'édifier des formes d'habitats alternatives (petits immeubles collectifs ou habitat individuel groupé), compatibles avec l'urbanisation existante et intégrés au paysage tourretans.

1.7 - Transports

La majorité des déplacements s'effectue en voiture individuelle. Le réseau de transport en commun semble insuffisant sur la commune.

La trame viaire se limite essentiellement à un axe majeur : la RD 210, qui permet de relier le centre de Tourrettes-sur-Loup aux communes de Vence et de Bar-sur-Loup.

Le développement des modes doux sur ce grand axe et entre les différents quartiers devra être une action prioritaire. De manière générale, la place des piétons devra être prise en compte dans les nouvelles liaisons inter-quartiers. Par ailleurs, l'itinéraire de la « Route des balcons de la Côte d'Azur », empruntant l'axe des anciens chemins de fer de Provence revêt une importance majeure pour le développement des circuits cyclables touristiques qu'il conviendrait de mettre en valeur.

1.8 - Équipements et services

Le tableau ci-dessous fait le point des équipements et services communaux et intercommunaux de la commune de Tourrettes-sur-Loup, et fait part, le cas échéant, des besoins futurs :

Équipements et services	Appréciations et besoins
Commerces et services de proximité	
Nombreux services, commerces et artisanat dans le centre ancien.	Maintien des commerces de proximité dans le centre ville.

Stationnement	
Parking gratuit de 300 places avec navettes jusqu'au centre. Parking dans le centre ou le long de la place de la Libération. En attente d'éléments	En attente d'éléments
Équipements et superstructures de la qualité de vie	
<u>Administration et services publics</u> Mairie Bureau de poste Police municipale	En attente d'éléments
<u>Équipements culturels et médicaux</u> Église Office de tourisme Bibliothèque Musée « La Bastide aux violettes »	En attente d'éléments
<u>Associations, action sociale</u> Centre communal d'action social (CCAS) Maison des jeunes	En attente d'éléments
<u>Enseignement et périscolaire</u> École maternelle Écoles élémentaires Halte-garderie	En attente d'éléments
<u>Équipements sportifs</u> En attente d'éléments	En attente d'éléments

Les réseaux techniques : alimentation en eau potable, assainissement, déchets

Les équipements liés à ces fonctions et les besoins correspondants sont examinés dans la *Partie 2 - État initial de l'environnement et perspectives d'évolution*.

2 - CONCLUSIONS

La conclusion de cette partie peut être synthétisée en un bilan des atouts et des faiblesses.

Atouts

- Une situation privilégiée, au centre du département des Alpes-Maritimes ;
- Une localisation stratégique, à proximité des grands axes autoroutiers et routiers et des grands centres urbains (Grasse, Technopôle de Sophia-Antipolis, Nice...);
- Un contexte intercommunal structuré, dynamique et porteur de projets en termes d'habitat et d'aménagements urbains ;
- Un cadre de vie de qualité et attractif, dominé par un paysage caractéristique protégé.

Faiblesses

- Des espaces, paysages et milieux à préserver qui représentent des atouts mais aussi des contraintes en termes de développement économique et urbain du territoire ;
- Des risques naturels et notamment d'incendie de forêts très présents, pouvant contraindre l'urbanisation ;
- Un développement urbain basé sur une forme d'habitat très consommatrice d'espaces ;
- Un parc de logements sociaux insuffisant.